

MAIRIE DE MALAFRETAZ

N°2021-09

Extrait du registre des délibérations

Séance du 29 mars 2021

L'an deux-mil-vingt-et-un le vingt-neuf mars à vingt heures zéro minute, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle d'animation de la commune sous la présidence de Gary LEROUX, Maire.

Nombre de Membres en exercice : 15
Nombre de Membres présents : 13
Nombre de Membres Votants : 15
Date de la Convocation : 25 mars 2021

Présents : M. Gary LEROUX, M. Patrick VERNOUX, Mme Sandra PENIN, M. Jérôme CHAVANEL, Mme Annick FALCAND, Mme Dominique MICHEL, M. Christophe TRIPOZ, M. Sylvain BELFIS, M. Franck BOUVARD, M. Vincent GUICHARDAN, Mme Florence PIRAT, Mme Laurie PASCAL, Mme Sandra RUCH,

Excusés : Mme Nathalie AUPOIL-DANTHON (ayant donné procuration à M. Sylvain BELFIS) et M. Bruno BOURY (ayant donné procuration à Mme Sandra RUCH).

Secrétaire de séance : Mme Dominique MICHEL

COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2020 - (BUDGET CCAS)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2341.1 à L2343.2,

Vu le Code des Communes et notamment ses articles R.241-1 à R241-33,

Vu la délibération n°2020-46 du 23 novembre 2020 décidant de supprimer le CCAS à compter du 31 décembre 2020 et de reprendre la compétence, le résultat ainsi que l'actif et le passif du CCAS.

Monsieur le Maire, informe l'Assemblée Municipale que l'exécution des dépenses et recettes du budget CCAS relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le receveur en poste à Montrevel-en-Bresse et que le compte de gestion du budget CCAS établi par ce dernier est conforme au compte administratif du CCAS établi par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire précise que le receveur a transmis à la commune le compte de gestion du CCAS avant le 1er juin comme la loi lui en fait obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du CCAS de Monsieur Le Maire et du compte de gestion du CCAS du Receveur.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Gary Leroux,

Après Délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte le Compte de Gestion du budget CCAS du Receveur pour l'exercice 2020 et dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif du budget CCAS pour le même exercice.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Gary LEROUX.



Délibération certifiée exécutoire
Reçue en Préfecture le 19 AVR. 2021
Publiée le

28 AVR. 2021

Le Maire,
G LEROUX

Accusé de réception en préfecture
001-210102299-20210329-2021-09-DE
Date de télétransmission : 19/04/2021
Date de réception préfecture : 19/04/2021